



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

J'accueille des Baby Karatékas

LE LIVRET DU PROFESSEUR

J'accueille des
Baby Karatékas

LE LIVRET DU PROFESSEUR



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LE CONCEPT

Le baby karaté s'adresse à des enfants de 3 à 5 ans (mini-poussin) valides ou en situation de handicap.

Dans le cas de l'accueil d'un enfant âgé de 3 ans, il doit être accompagné d'un adulte (un parent, un membre de sa famille ou un référent). A partir de 4 ans, un adulte est conseillé mais n'est pas obligatoire.

Les cours de Baby Karaté sont avant tout basés sur le développement psychique, physique et social de l'enfant. L'approche pédagogique se traduit par des expériences motrices (favoriser l'équilibre et la coordination) ainsi que le développement du schéma corporel (connaissance du corps), tout en restant sur une pratique ludique. Des valeurs citoyennes sont introduites à travers le baby karaté.

LA DEMARCHE

Le baby karaté intervient sur l'épanouissement de l'enfant tout en favorisant le développement général avant d'aborder l'approche spécifique du karaté.

Pour les enfants de 3 à 5 ans la démarche pédagogique s'appuie sur les étapes du développement psychomoteur «typique» du jeune enfant pour déterminer quelles habiletés sensorimotrices, émotionnelles et relationnelles sont à améliorer au travers d'une pratique ludique dans un environnement adapté.

ORGANISATION ET STRUCTURATION DE L'EVOLUTION

L'organisation de l'activité baby karaté se réfère au nombre d'années de pratique de l'enfant tout en respectant les différents stades de son développement général.

Dans un même groupe, trois niveaux d'attentes sont définis pour une même consigne en fonction des capacités de chacun.



LES ATTENTES POUR LES TROIS ANS :

- ▶ Accès à la socialisation ;
- ▶ Plaisir d'être et de faire.



LES ATTENTES POUR LES QUATRE ANS :

- ▶ Acceptation des règles ;
- ▶ Découverte de son corps ;
- ▶ Initiation à la gestuelle du karaté.



LES ATTENTES POUR LES CINQ ANS :

- ▶ Autonomie vestimentaire ;
- ▶ Découverte des gestes techniques ;
- ▶ Sensibiliser aux règles d'or dans le dojo.

DEROULEMENT D'UNE SEANCE ET PEDAGOGIE TYPE

Durant la semaine, les baby auront la possibilité d'être présents au minimum 1 fois par semaine pour respecter l'évolution générale de l'enfant.

Les préconisations pour la mise en œuvre d'une séance type pour un public baby karaté sont :

ACCUEIL RITUALISE :

- ▶ Accueil individuel de l'enfant et de sa famille
- ▶ Accueil général sur le tatami
- ▶ Le salut en groupe

CORPS DE SEANCE :

Education physique, intégration d'une des valeurs de l'art martial, parcours moteur ludique, histoire....

RITUEL DE FIN DE COURS

ECHANGES AVEC LES PARENTS

La méthodologie pédagogique est assurée par un professeur de karaté ayant un diplôme reconnu par la FFK.

LE LABEL BABY KARATE

Le label baby karaté se présente désormais comme un outil précieux de structuration, de développement et de valorisation des clubs de karaté. En plus d'inculquer les valeurs d'un art martial, les cours dans clubs affiliés à la FFK doivent être assurés par un encadrement formé et compétent. C'est pourquoi, la Fédération souhaite référencer ses clubs par ce protocole.

Quel est l'intérêt de la labellisation ?

La labellisation est une reconnaissance par la FFK de la structuration du club dans une démarche de qualité contribuant à votre notoriété. Une meilleure reconnaissance du club par les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels. Un gage de qualité du club pour les licenciés, les parents et les publics potentiels.

Un soutien dans le fonctionnement de la vie associative par la FFK avec la mise à disposition d'un KIT BABY KARATE. De plus durant toute la période de l'attribution du label, votre club dispose d'avantages financiers pour les formations continues à utiliser pour vos enseignants.

Les conditions de labellisation :

Un club peut être labellisé quand il est capable à lui seul de respecter les critères du label sans avoir recours à une entente ou toutes autre forme de regroupement. Le renouvellement du label s'opère tous les 3 ans afin d'assurer un meilleur suivi. Il est nécessaire d'établir un recyclage pour chaque club labellisé en faisant parvenir une fiche de suivi à remettre à la FFK service développement tous les ans.

Les critères de labellisation :

25 licences dans la catégorie Babys karaté (Mini poussin)

- ▶ Le professeur principal doit être titulaire d'un titre à finalité professionnelle c'est-à-dire d'un CQP, BEES 1 ou 2, DEJEPS ou DESJEPS
- ▶ Respect de la charte

Comment obtenir la labellisation ?

Les clubs devront candidater via Le site de la fédération en téléchargeant dans l'onglet «baby karaté» le dossier de labellisation mis en ligne à partir du 1er décembre. Cette demande peut être faite durant toute la saison sportive.

Le dossier est à envoyer à la FFK :

39 rue Barbès 92120 MONTROUGE
A l'attention de Jonathan MARUANI